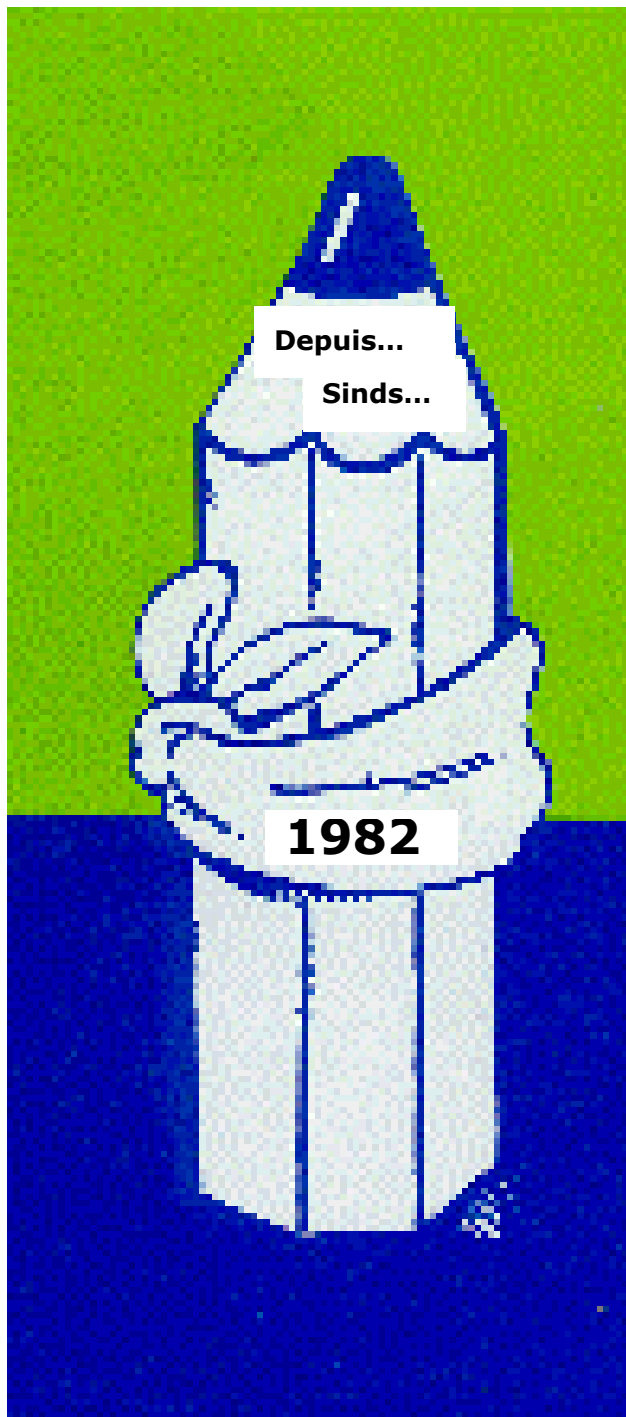


L'**E**cole à l'**H**ôpital et à **D**omicile, a.s.b.l.
School aan **H**uis en in't **Z**iekenhuis



Rapport annuel 2005

Table des matières

RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION ET BREF HISTORIQUE.....	4
COMMENT EST NÉE L'ASSOCIATION « L'ÉCOLE À L'HÔPITAL », DEVENUE DEPUIS 2001 « L'ÉCOLE À L'HÔPITAL ET À DOMICILE »	5
A LA FIN DE CET EXERCICE SOCIAL 2005	7
DESCRIPTIF DE L'ORGANISATION INTERNE ET DU FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION	8
LES IMPLANTATIONS DE L'ÉCOLE À L'HÔPITAL ET À DOMICILE	9
A. <i>Les antennes</i> :.....	9
B. <i>Les équipes hospitalières EHD</i> :.....	9
ACTIVITÉS INTERNES À L'EHD	10
A. RÉUNIONS :.....	10
B. PREMIÈRES VISITES À DOMICILE :	10
C. PUBLICATION.....	11
D. RÉFLEXIONS DE FOND SUR UN THÈME SPÉCIFIQUE	12
L'EXERCICE SOCIAL 2005.....	15
RÉDACTION DE NOUVEAUX DOCUMENTS ET REMISE À JOUR DES ANCIENS.....	15
ACTUALISATION PERMANENTE DU FICHER DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION.....	18
LE SITE WEB	21
FORMATIONS	23
CONTACTS AVEC LES ÉCOLES D'ORIGINE DES ÉLÈVES	23
CONTACTS EXTÉRIEURS AVEC :	24
CONTACTS AVEC LES MUTUALITÉS	25
RECHERCHE DE NOUVEAUX LOCAUX POUR LE SIÈGE SOCIAL	25
EHD ET MÉDIAS	25
SPONSORING	26
CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES.....	27
LES MOYENS DE 2005	27
LES RÉALISATIONS CONCRÈTES DE 2005.....	29
LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES EN 2005.....	33
LES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS POUR 2006	33

ANNEXES	34
<i>Annexe n° 1 : Tableau récapitulatif des nombres d'heures de cours et d'élèves suivis à domicile.....</i>	<i>35</i>
<i>Annexe n° 2 : Convention de collaboration entre "L'Ecole à l'Hôpital et à Domicile" et l'enseignant bénévole.</i>	<i>36</i>
<i>Annexe n° 3 : Grille d'acceptation – ou non – de la prise en charge d'un élève par l'EHD</i>	<i>38</i>
<i>Annexe n° 4 : Convention de collaboration avec les familles.....</i>	<i>40</i>
<i>Annexe n° 5 : Composition du Conseil d'Administration</i>	<i>41</i>
<i>Annexe n° 6 : Points de contact EHD</i>	<i>42</i>

Rappel des objectifs de l'association et bref historique

Nous croyons profondément au sein de l'association que l'éducation fait partie des quelques facteurs qui contribuent le plus au développement de l'humanité.

Comment mieux définir les objectifs de l'Ecole à l'Hôpital et à Domicile qu'en présentant sa Charte d'origine, texte de référence de l'association depuis 23 ans ?

L'Ecole à l'Hôpital et à Domicile est une association sans but lucratif. Elle fait appel à des enseignants bénévoles qui s'engagent de manière libre et désintéressée.

Ces enseignants dispensent des cours gratuits à l'hôpital ou à domicile, à tout élève malade ou accidenté pour qui une demande a été introduite.

Le but est de poursuivre la scolarité de l'élève, d'éviter le redoublement ou de l'aider dans une matière où il se sent plus faible.

L'enseignant volontaire aura une place spécifique et non concurrentielle au travail rémunéré.

Il n'aura dans sa tâche aucun engagement ni philosophique, ni politique. Il agira dans les limites de son rôle d'enseignant.

Il sera tenu de respecter le secret professionnel et d'entretenir avec le personnel rémunéré un esprit de collaboration et d'estime réciproque.

L'association assure les volontaires pour tous les dommages causés à des tiers du fait de leur activité dans le cadre de L'Ecole à l'Hôpital et à Domicile.

Toutefois, il faut noter que l'assurance souscrite par l'association est limitée strictement aux activités de l'a.s.b.l. ; elle est supplétive et extralégale.

L'Ecole à l'Hôpital et à Domicile remboursera les frais des enseignants volontaires qui en introduisent la demande, jointe à leur rapport d'activités.

Le volontaire respectera son engagement régulier ou ponctuel, engagement qu'il pourra à tout moment remettre en question, à condition d'en avertir L'Ecole à l'Hôpital et à Domicile, le responsable de l'établissement hospitalier et la famille de l'élève.

Le volontaire qui s'engage à L'Ecole à l'Hôpital et à Domicile marque son accord avec cette charte.

En adhérant à cette Charte, les membres de l'association expriment leur accord avec les trois objectifs de l'association :

- le premier objectif est scolaire : il s'agit de proposer un accompagnement scolaire à l'enfant, ou au jeune, malade (de 4 à 21 ans) qui ne peut se rendre à l'école pour raison de santé. Cet objectif suppose de la part des enseignants de l'association, beaucoup de disponibilité et d'adaptabilité à l'état de santé de l'enfant, à sa capacité de travail
- le deuxième objectif est psychologique : en stimulant l'activité intellectuelle et la capacité d'apprentissage de l'élève malade, l'enseignant peut l'aider à se sentir à nouveau responsable de son avenir scolaire, de la formation de sa personnalité et de son bagage de connaissances
- le troisième objectif est social : grâce au maintien, ou à la restauration, du lien avec l'école d'origine, les enseignants de l'association peuvent susciter une collaboration dynamique, profitable à l'élève malade, à tous points de vue. Les enseignants de l'EHD prennent donc contact avec les professeurs de l'école d'origine afin d'assurer avec eux le suivi des matières, des notes de cours et interrogations mais aussi le soutien amical de la classe.

Comment est née l'association « L'Ecole à l'hôpital », devenue depuis 2001 « L'Ecole à l'hôpital et à domicile » ?

Chantal Legrand, co-fondatrice avec **Anne-Marie Lamfalussy** de l'association en 1982, nous dresse un bref historique de l'Ecole à l'Hôpital et à Domicile :

Voici un bref retour en arrière pour répondre à la question quand et comment l'association **L'Ecole à l'Hôpital et à Domicile** a vu le jour.

Au début des années 80, une émission de télévision française sur ce sujet nous décrit l'école pour les enfants hospitalisés comme une chance : la vie, la joie, l'espoir pour l'avenir.

Cette problématique nous interpelle.

Nous nous rendons à Paris pour rencontrer l'association française **L'Ecole à l'Hôpital**. Lors de cette entrevue, nous apprenons que c'est en 1929 déjà que Marie-Louise Imbert, professeur de philosophie, avait pris conscience des problèmes que vivent les enfants malades : hospitalisés parfois pour une longue durée, sans distractions, privés de toute activité intellectuelle, coupés de leur école et de la vie normale d'un enfant...

Elle créa alors une association basée sur le volontariat, en réaction devant ce qu'elle appelait « le désert éducatif » qui, à cette époque, régnait en Pédiatrie.

En Belgique, c'est en 1950 que le professeur Dubois créa la première école, à l'Hôpital St Pierre à Bruxelles, pour des enfants de 3 à 14 ans.

Plus tard, suite à cette initiative, des écoles subsidiées virent le jour dans certains hôpitaux, principalement universitaires.

En 1982, après une année de contacts pris avec les directeurs d'hôpitaux, les chefs des Services de Pédiatrie, les infirmières, les responsables de l'enseignement, nous avons créé à Bruxelles **L'Ecole à l'Hôpital**, association basée sur le bénévolat, pour répondre à la demande des hôpitaux qui n'avaient pas d'école subsidiée.

Assez rapidement, nous avons entendu l'appel des enfants gravement malades à domicile, domicile situé un peu partout en Belgique. Pour répondre à cet appel, des antennes de l'association furent organisées dans différentes régions du pays pour assurer un suivi pédagogique régulier à domicile.

En 1991, l'association de fait devint une A.S.B.L. et en 2001, elle prit la dénomination de « L'Ecole à l'Hôpital et à Domicile ».

L'association envoie donc gratuitement des enseignants bénévoles dans tous les hôpitaux qui en font la demande, travaille en complémentarité avec certaines écoles hospitalières (écoles de type 5 b) et envoie des enseignants à domicile, auprès d'enfants et d'adolescents malades, à la demande de leurs parents, de leur école ou de services sociaux. L'association a donc besoin pour ce faire, de nombreux enseignants, répartis géographiquement, afin d'assurer un suivi régulier et de qualité.

Actuellement, l'association compte une douzaine d'antennes en Wallonie et en Flandre, une association-sœur « School na ziekenhuis » (VZW Antwerpen) et plus de 400 volontaires en région francophone.

Chantal Legrand

A la fin de cet exercice social 2005,

le Président de l'association, le docteur Michel Goethals, trouvant que le temps de la relève était arrivé, nous a fait part de son souhait de transmettre le relais, de « passer la main ». Voici ce qu'il nous livre à l'occasion de son départ :

J'estime avoir largement dépassé l'âge de la pension pour donner ma démission en tant que Président de l'a.s.b.l. L'Ecole à l'Hôpital et à Domicile.

J'ai eu beaucoup de satisfactions à exercer cette Présidence pendant 15 ans, d'abord parce qu'elle ne m'a pas donné beaucoup de soucis, comparé au mandat que j'ai exercé pendant 20 ans dans l'exécutif de ma commune à Waterloo, fonction autrement absorbante quand vous continuez à exercer votre métier d'indépendant, sans cesse sur la défensive, apprenant vite à éviter les embûches dressées par vos soi-disant amis politiques.

Climat tellement différent quand je présidais vos A.G. grâce à toute votre équipe dirigeante que je salue pour son dynamisme, son enthousiasme, son désintéressement, son travail d'équipe travaillant en parfaite collaboration, sans oublier tout le réseau de professeurs dévoués à leur tâche difficile pour que les enfants malades qui leur sont confiés ne décrochent pas sur le plan scolaire.

Aussi, c'est presque avec une pointe de regret que je quitte cette présidence tant le climat a toujours été très cordial et je souhaite plein succès à mon successeur à qui je lègue une a.s.b.l. en pleine vitalité.

28 janvier 2006
Michel Goethals
avenue des Pinsons, 31 1410 Waterloo

Descriptif de l'organisation interne et du fonctionnement de l'association

L'association s'est développée selon un modèle à la fois centralisé pour l'administration et décentralisé pour le contact avec les élèves et leur environnement :

- un **Conseil d'Administration** de 10 membres (voir composition en annexe n° 5)
- une **Assemblée générale** d'une quarantaine de membres comprenant, entre autre, les membres du Bureau, les responsables des antennes et les responsables des équipes hospitalières
- un **siège social** à Bruxelles où une équipe (15 membres en 2005) constitue le **Bureau de l'EHD** et se répartit les tâches : permanences téléphoniques, visites à domicile, suivi des dossiers, formations des enseignants, comptabilité, informatique, site Web, sponsoring, économat, relations extérieures...
- des **antennes dans les provinces** (voir détails plus loin) francophones et néerlandophones, gérées par des responsables d'antennes qui cumulent, dans leurs antennes respectives, les rôles décrits ci-dessus
- Une VZW – sœur « **School na ziekenhuis** » à Antwerpen
- des **responsables d'équipes hospitalières** qui assurent le lien entre leur équipe d'enseignants EHD et le staff hospitalier de l'institution où elle travaille. Elles ajustent leur travail à la demande spécifique de l'institution : cette demande peut être très différente selon qu'il s'agisse d'un service de Pédiatrie générale ou de Pédopsychiatrie.
- **Les finances de l'association** : l'ASBL, bilingue et composée de membres qui sont tous bénévoles n'est pas subsidiée. Pour ses frais de fonctionnement, et en particulier, pour le remboursement des frais de transport de ses enseignants, elle doit régulièrement recourir au sponsoring et/ou aux dons privés. C'est donc un souci récurrent.

Les implantations de l'École à l'Hôpital et à Domicile

A. Les antennes :

Francophones : Bastogne , Bruxelles, Brabant wallon Est, Brabant wallon Ouest, Charleroi, Enghien-Ath-Soignies, Mons, Namur, Tournai (cfr annexe n° 6)

Néerlandophones : Brussel - Vlaams Brabant, Gent, Limburg (sinds oktober 2004) (cfr annexe n° 6)

En collaboration : « School na ziekenhuis VZW » Antwerpen (ancienne antenne EHD devenue VZW)

Accompagnement scolaire au niveau maternel, primaire, secondaire et premières années de l'enseignement supérieur : remise à niveau, re-scolarisation, aides ponctuelles dans tous les cours demandés, coordonné par les responsables d'antennes.

B. Les équipes hospitalières EHD :

A Bruxelles – Brussel :

En pédiatrie générale : au Roseau (maison d'Accueil des Cliniques St Luc), à St Etienne, à St Jean, à Ste Anne - St Remy (octobre 2004) et, de façon ponctuelle, aux Cliniques St Luc U.C.L. et à l'Academisch Ziekenhuis V.U.B. à Jette.

En Pédopsychiatrie et Psychiatrie : à St Jean, à La Ramée - Fond Roy (sur 3 sites)

En Brabant wallon Ouest :

A l'Hôpital de Nivelles : en Pédiatrie et « Cellule petit poids »
A l'Hôpital de Braine l'Alleud

En Brabant wallon Est :

A Clairs vallons
Au Centre pédiatrique de Biez
A la Clinique St Pierre d'Ottignies
A William Lennox
A La petite maison à Chastre

A Mont Godinne :

En Pédiatrie et Pédopsychiatrie

A Tournai : au R.H.M.S. (Réseau Hospitalier de Médecine Sociale)

Activités internes à l'EHD

a. Réunions :

Conseil d'administration : 16 décembre 2004 et 17 mars 2005.

En annexe n° 5, vous trouverez la liste des membres du C.A.

Bureau de coordination (15 membres) : toutes les 6 semaines

Et réunions en sous-groupes à thèmes (voir chapitre suivant)

Responsables d'antennes : 2 x par an

Responsables d'équipes hospitalières : 1 à 2 x par an

Equipes hospitalières en interne :

toutes les fréquences selon les sites: d'1 x tous les 15 jours à 1 x par an ou pas du tout (présence d'un membre du Bureau)

En antenne pour les professeurs de celle-ci :

1 x par an ou plus, réunion amicale ou groupes de parole (peu suivis)

b. Premières visites à domicile :

Travail en équipe des « premières visiteuses » francophones et néerlandophones à Bruxelles, puis avec les responsables d'antennes pour améliorer la procédure des 1^{ères} visites dans les familles d'élèves :

- rédaction d'un document de base pour la 1^{ère} visite
- élaboration d'une convention de collaboration avec les familles
- rapport écrit de la 1^{ère} visite, dans le dossier de l'élève
- grille d'acceptation, ou non, des suivis à domicile

Céline Delattre, responsable de l'antenne du Brabant wallon Est, nous en dit plus sur la première visite d'une famille d'élève demandant un accompagnement scolaire à domicile :

La première visite, une rencontre indispensable et qui, sans la maladie qui la précède, serait vraiment belle...

Ces pas qui nous conduisent dans la famille du jeune malade nous mettent de plain-pied dans sa réalité familiale, toujours singulière et unique.

Que la famille soit de structure traditionnelle, monoparentale ou recomposée, la souffrance y est toujours présente, à des degrés divers : fatigue, inquiétude ou angoisse du - ou des - parent(s), désorganisation de la vie quotidienne, bouleversements des liens intra-familiaux... toutes choses qui, sans être l'objet de questions, sont souvent évoquées discrètement lors de la rencontre, et pourront éventuellement être utiles aux professeurs, au cœur de leur travail.

Ainsi esquissé, ce « portrait de famille » au sens large peut aiguiller le (la) responsable d'antenne à choisir, si possible, l'enseignant le plus approprié : plus il y a d'affinités entre le professeur et son élève, plus grandes seront la satisfaction et la qualité du travail, de part et d'autre.

En outre, au cours de la visite, la mise au point des détails pratiques de la scolarisation de l'enfant à domicile est très importante :

- concernant l'enfant lui-même : son état de santé, la prise de médicaments susceptibles d'influencer son travail, ses lacunes scolaires, ses points forts, ses hobbies...le contact avec le médecin traitant etc..
- concernant la scolarité : coordonnées complètes de l'école d'origine, section et niveau, nom du Directeur (trice), de l'instituteur (trice) ou des professeurs dans chaque matière, de l'éducateur (trice) responsable...des documents de travail disponibles et leur acheminement, la date d'arrêt de la scolarité et la reprise espérée, le contact éventuel avec l'un ou l'autre condisciple si la maladie le permet, l'organisation des examens de fin de trimestre ou d'année scolaire.
- concernant le rôle des parents, essentiel dans la mise en place du suivi scolaire et les contacts avec l'école d'origine

Bref, une mine de renseignements qui permettront une collaboration optimale entre l'école d'origine de l'enfant et l'EHD !

Cette première visite permet enfin de mieux faire connaître l'EHD aux parents, dans ses objectifs et son fonctionnement, et de leur faire savoir, le cas échéant « Comment nous aider ? », tel que décrit dans notre dépliant.

Céline Delattre

c. Publication

Tous les quatre mois, l'association envoie une feuille de liaison, les « **Nouvelles Brèves** », à tous ses membres. Les Nouvelles Brèves sont à la fois le reflet de la vie de l'association et la source d'informations diverses pour et entre les membres. Toutes les Nouvelles Brèves peuvent être consultées sur le site Internet www.ehd.be.

d. Réflexions de fond sur un thème spécifique

Comme expliqué dans le chapitre précédent, des sous-groupes se réunissent aussi pour étudier plus en profondeur des thèmes particuliers ou spécifiques mais toujours relevant des activités de l'association.

A titre d'exemple, voici la réflexion sur la spécificité de son travail, d'un professeur enseignant dans une unité de Psychiatrie pour adolescents, **Brigitte Delahaye** :

L'enseignant de l'Association « l'École à l'Hôpital et à Domicile » qui travaille en milieu psychiatrique s'adresse la plupart du temps à des adolescents, filles et garçons. En moyenne les filles sont cependant nettement plus nombreuses. Dans l'hôpital qui nous concerne, beaucoup souffrent de troubles nutritionnels (anorexie ou boulimie). Certains souffrent aussi de phobie scolaire ou de décrochage scolaire.

Deux types d'activités scolaires s'y déroulent : des cours collectifs d'une part, des cours individuels d'autre part.

Les cours collectifs sont donnés une heure par jour, à tous les jeunes hospitalisés en obligation scolaire (12 à 18 ans) qui sont obligés de le suivre. Chaque heure est consacrée à une matière. Le lundi, le Néerlandais, le mardi les Sciences, etc... Chaque cours est placé entre les mains de deux professeurs qui s'organisent comme ils l'entendent. Certains partagent le groupe en deux, d'autres se relaient...

Que recherche-t-on alors ? L'élève présent à ce cours garde d'abord une certaine réminiscence de ce qu'est une classe, une école... et par le biais de ces cours collectifs se prépare à s'y retrouver. Il est tenu d'adopter une attitude compatible avec l'activité : ne pas faire autre chose pendant le cours, prendre des notes, répondre aux questions posées en respectant les autres élèves, etc...

Le professeur a ensuite le souci de le faire travailler, de le faire réfléchir, de réveiller des connaissances, de les enrichir, de le stimuler intellectuellement.

C'est aussi pour l'élève un moment occupé par une activité qui le sort du contexte « maladie », qui lui permet de se voir autrement que comme un malade.

La particularité de cette activité réside donc essentiellement dans le fait que le professeur s'adresse, durant cette heure de cours, à un certain nombre d'élèves, d'âges très différents les uns des autres et aux parcours scolaires tout aussi différents. Bien souvent le professeur ne sait pas, avant le début du cours, qui y participera même si un tableau lui a été présenté dans les jours qui précèdent. Celui-ci se modifie quasi toujours.

Contrairement aussi à ce qui se fait habituellement dans un cours de rattrapage, le professeur ne suit pas un programme qui lui est imposé mais doit tout imaginer, créer !

Les sujets de cours doivent être susceptibles d'intéresser tous ces élèves, malgré les différences relevées plus haut. De plus le cours ne peut pas être envisagé comme se déroulant dans le temps. Chaque heure est ponctuelle et doit se suffire à elle-même. On ne sait en effet jamais si un élève présent ce jour-là sera là la semaine prochaine et, chaque semaine, il y a de nouveaux élèves. On ne peut donc pas se référer à un acquis ! Pourtant certains élèves restent longtemps hospitalisés....

Durant le cours, le professeur doit aussi gérer un groupe et, pas n'importe lequel ! Il est composé de personnalités éprouvées psychiquement et à la demande très différente. Motiver ce petit monde n'est pas évident. Maintenir l'attention et l'esprit de travail tout en respectant les fragilités des uns et des autres exige beaucoup de finesse et de feeling.

Un éducateur assiste d'ailleurs toujours au cours pour relayer le professeur en cas de difficultés trop personnelles. Les élèves en effet ne peuvent pas quitter le cours et ont parfois besoin d'une stimulation individuelle qu'il est difficile de donner dans le cadre d'un cours collectif.

Une particularité de cette activité est aussi que l'on se glisse dans une thérapie, sans être pourtant partie prenante dans l'initiative. Si la participation à ce cours collectif fait en effet partie de la thérapie de l'élève, le professeur, lui, n'est en rien un intervenant médical. Il représente le monde extérieur et est tenu de ne pas se mêler du contexte médical. Cette attitude n'est pas toujours facile à garder car l'élève, consciemment ou non, tente parfois de mélanger les genres. Le professeur se doit alors de ne pas outrepasser son rôle.

Les cours individuels se donnent, comme le mot l'indique, à l'élève seul. Ils s'apparentent aux cours donnés aux autres enfants malades qu'ils soient à l'hôpital ou à la maison. A quelques différences près sans doute.

On observe d'abord que le jeune n'est pas seul juge de sa demande de cours. Celle-ci est analysée par le jeune et l'assistante sociale de l'établissement ou le staff médical. Elle est parfois refusée ou limitée. Il arrive en effet que le jeune soit excessif dans sa demande, qu'il soit « boulimique » intellectuellement. La thérapie consistera donc notamment à rétablir un équilibre dans la vie du jeune, à refuser qu'il consacre trop de temps à des activités intellectuelles, à l'encourager à s'épanouir aussi ailleurs.

Saisir les limites de cet équilibre recherché n'est pas toujours aisé ! Sentant la demande de l'élève le professeur aurait parfois envie d'en donner plus mais il doit s'en tenir aux directives et aux subtilités de la thérapie. C'est essentiel.

Les cours individuels ne se donnent que durant certains après-midi dans un local ouvert à cet effet. Patients et professeurs se doivent de respecter ces contraintes. Aucun engagement ne se prend directement entre l'élève et le professeur : il passe toujours par la responsable EHD dans l'hôpital et le staff médical.

Tout professeur travaillant dans le cadre de l'association « L'Ecole à l'Hôpital et à Domicile » est conscient de travailler avec des enfants fragilisés. Celui qui enseigne à des enfants relevant d'une pathologie psychiatrique doit, plus qu'un autre, tenir compte de l'instabilité des élèves. Leur humeur, leur attention, leur motivation peuvent varier d'un moment à l'autre et certainement d'une semaine à l'autre.

Ces malades subissent aussi souvent le contrecoup de médicaments abrutissants ou de contraintes qu'ils acceptent mal comme le fait qu'on leur interdise de sortir ou limite leurs relations avec l'extérieur. Le jeune hospitalisé pour des raisons psychologiques ou psychiatriques aurait-il plus de difficultés à percevoir le bien fondé de la thérapie proposée ? Malgré les efforts de tous les intervenants, il ne se sent pas toujours stimulé.

En résumé, ce qui peut être particulier au travail en milieu psychiatrique tient à deux points : l'un relatif à l'instabilité psychologique des élèves, ce qui demande de la part des professeurs un réajustement de chaque instant et l'autre relatif au fait qu'entre l'élève et le professeur il y a un staff médical qui interfère directement sur la demande.

Enseigner en milieu psychiatrique est en conclusion un peu particulier, en raison de l'extrême fragilité émotionnelle des patients, de l'absence de projet à dérouler dans le temps et de la nécessité de respecter l'interférence de l'autorité médicale dans le travail. Il n'en reste pas moins un travail passionnant !

Brigitte Delahaye

L'exercice social 2005

Rédaction de nouveaux documents et remise à jour des anciens

Un effort particulier a été réalisé au cours de cet exercice 2005 sur la remise à jour des anciens documents utilisés au sein de l'association ainsi que sur la conception de nouveaux documents précisant certaines démarches pratiquées au sein de l'association.

Brigitte Delahaye nous donne des détails sur cet effort de mise à jour des documents réalisé en équipe :

Au cours de l'année 2005, est apparue la nécessité de créer ou de revoir des documents à proposer aux divers intervenants de l'association.

Une particularité de l'Association EHD est en effet de compter un grand nombre de travailleurs tous inscrits dans une même perspective de travail mais dans des cadres parfois très différents. Cela peut signifier concrètement que certains bénévoles se rencontrent très rarement. La présence d'un document type peut être un lien entre eux.

Dans la même perspective, il apparaît que du côté de la demande on observe autant de clivages. Si le demandeur est en effet un élève, celui-ci n'évolue pas seul. Il est entouré d'une famille, il est inscrit dans une école encadrée elle-même par un PMS etc. L'expérience a appris aux intervenants de l'EHD la nécessité de travailler avec toutes les personnes qui de près ou de loin sont concernées par l'évolution scolaire de l'enfant malade. La présence d'un document remis à toutes les parties permet à chacun de se situer dans une situation globale.

Bref la remise à jour de différents documents relatifs à la prise en charge des enfants est motivée par un souci d'uniformisation, de clarification et d'efficacité mais aussi de respect de toute personne concernée qu'il s'agisse de celles qui entourent l'enfant ou de celles qui représentent l'Association EHD.

Le document n'a cependant qu'une valeur de référence, l'essentiel relevant toujours du ressenti de l'intervenant(e) EHD auprès de la famille. C'est lui/elle qui évaluera la nécessité ou non de relever l'un ou l'autre aspect repris dans les documents ou d'en souligner d'autres. La présence de documents reprenant les informations de base facilitera sans doute la prise en charge qui n'en sera que plus rapide et efficace.

1. Grille d'acceptation de la prise en charge d'un enfant par l'EHD.

Ce document (que vous trouverez en annexe n° 2) est destiné aux personnes qui effectuent la première visite au domicile des enfants malades. Il concerne naturellement aussi tous les membres de l'association et notamment les professeurs.

La mise à jour de ce document permet d'abord de se rappeler les objectifs de l'Association. Il fut aussi l'occasion de redessiner les limites de notre action.

Il en ressortit principalement la volonté de s'appuyer sur la présence d'un certificat médical pour démarrer l'intervention et de ne pas travailler seul mais en collaboration avec l'équipe médicale et scolaire entourant la famille.

Une difficulté majeure dans la rédaction de ses limites fut d'accepter l'absolue nécessité d'un cadre malgré la constante préoccupation de ne laisser personne en rade.

2. Le/La Responsable de dossier ou Première visite.

Ce document concerne les personnes qui se rendent les premières au domicile de l'enfant pour qui une demande d'aide a été faite.

L'objectif recherché est de définir une certaine marche à suivre et de préciser quelles sont d'une part les informations essentielles à attendre de la famille et d'autre part quelles étaient celles que l'Association estimait devoir transmettre.

Plus que n'importe lequel des autres documents qu'il a été donné de revoir celui-ci ne doit apparaître que comme un support, une aide à la clarification des idées. Il aura sans doute valeur de mémo et permettra aux un(e)s et aux autres de faire le point après une visite ou de temps à autre. Il aura aussi certainement l'avantage de cerner l'esprit dans lequel l'association souhaite travailler.

La mise à disposition de tous ces documents, qui est aussi un objectif de cette réflexion, donnera à tous les membres de l'association de connaître et apprécier le travail de chacun. Ainsi on peut penser que même si le nombre des membres de l'Association ne cesse de grandir l'esprit restera commun à tous.

3. Document avec les familles

Il est apparu nécessaire d'établir ce document (voir en annexe n° 4) dans la mesure où l'on intervient toujours auprès de familles en état de choc et en plein désarroi. L'important pour elles se situe souvent dans le suivi médical. Le reste c'est-à-dire, pour ce qui nous préoccupe, le maintien de l'enfant dans sa classe, paraît secondaire.

Aider les parents à ne pas négliger cet aspect de la vie de l'enfant est notre rôle. Nous lui permettons ainsi d'envisager un avenir et de ne pas se confiner dans cette part de lui à savoir l'état de malade qu'on peut espérer provisoire.

Nous avons donc cherché à mettre en évidence deux choses : faciliter d'abord tout contact de la famille avec l'Association EHD et créer les meilleures conditions de travail pour l'enfant et le professeur.

Faciliter les contacts de la famille avec EHD :

Pour ce faire le document commence par préciser les rôles. Les coordonnées de la responsable de dossier sont clairement données. Le suivi de l'aide apportée est expliqué tout aussi clairement. L'élève comme son entourage est ainsi mis au courant des différentes démarches entamées pour que la prise en charge puisse se faire et sait comment à tout moment se manifester.

Créer les meilleures conditions de travail possibles :

L'élève est averti de ce que l'on attend de lui pour que le travail se fasse le mieux possible : transmission des directives de l'école, ambiance de travail etc. Dans ce cadre aussi il sait comment réagir s'il s'avère qu'il ne peut pas, pour quelles que raisons que ce soit, répondre à une demande faite par l'association.

Il ne faut pas non plus négliger le fait que le professeur, et parfois plusieurs professeurs, se relaient ensuite auprès de l'enfant. Le travail du professeur sera lui aussi facilité dans la mesure où il est mis au courant de ce qui est connu par l'enfant et la famille à propos du déroulement du suivi et aussi de ces exigences.

Donner un nom à ce document fut difficile ! Cette difficulté même est le reflet de l'équilibre toujours recherché par les membres de l'Association. On ne voulait pas d'un règlement mais on voulait pourtant de la rigueur... On voulait de la rigueur mais on voulait aussi garder au centre de nos préoccupations la personne humaine. Un consensus s'est trouvé autour du nom « Collaboration ».

Brigitte Delahaye

Actualisation permanente du fichier des membres de l'association

Le transfert du fichier des membres de MicroSoft-Excel vers MS-Access en septembre 2005, permet une recherche de plus en plus efficace des enseignants adéquats.

Catherine Ryelandt nous explique le travail en cours de réalisation :

Depuis 3 à 4 ans, le nombre de membres de l'association, à travers tout le pays, (voir graphique page 20 sur la situation en septembre 2005) ainsi que d'enfants malades suivis par EHD augmente. C'est pourquoi, nous nous sommes, de plus en plus, informatisés.

Nous avons commencé, à l'aide du programme « EXCEL », par construire un fichier répertoriant toutes les personnes travaillant pour EHD. Ce fichier nous permet, par exemple, de rechercher par des tris un professeur pour un élève et cela suivant certains critères.

Depuis peu, nous transformons le fichier « EXCEL » en un fichier de données « ACCESS » qui permet de stocker et de gérer un ensemble d'informations concernant les 443 personnes, en janvier 2006, travaillant pour EHD. Voici deux raisons, parmi d'autres, qui expliquent ce changement :

1° cette application est d'usage plus aisé et rapide et cela, en particulier, grâce à des requêtes. En effet, suivant des critères déterminés, il vous est possible (responsables d'antenne, de dossier ...), en répondant à certaines questions et sans autres manipulations, de trouver le professeur compétent pour un élève donné.

2° ce fichier peut être mis sur notre site Web ce qui permet à une personne EHD, suivant des conditions et clés fixées, d'accéder à des données la concernant et dans certains cas à des recherches.

Voici deux exemples :

- Un enfant malade a besoin d'un professeur de français en secondaire. La responsable de l'antenne locale ou du bureau de Bruxelles, et elle seulement, pourra, grâce à un code d'accès personnel, utiliser le fichier pour déterminer le professeur compétent.
- Tout membre EHD aura accès, grâce à son code personnel, à ses propres données ce qui lui permettra, par exemple, de signaler une erreur ou un changement d'adresse.

Il est clair que ce programme de base de données permet de nombreuses autres applications.

Avec Bénédicte Coppens, Guy Franck, Sabine Marquebreucq et Annie Soubigou, nous formons une équipe de 5 personnes travaillant aux problèmes des fichiers et du site Web et à la formation des membres de EHD. Des cours ont été et sont donnés aux responsables d'antenne et aux membres du Bureau afin qu'ils puissent utiliser les différents programmes informatiques.

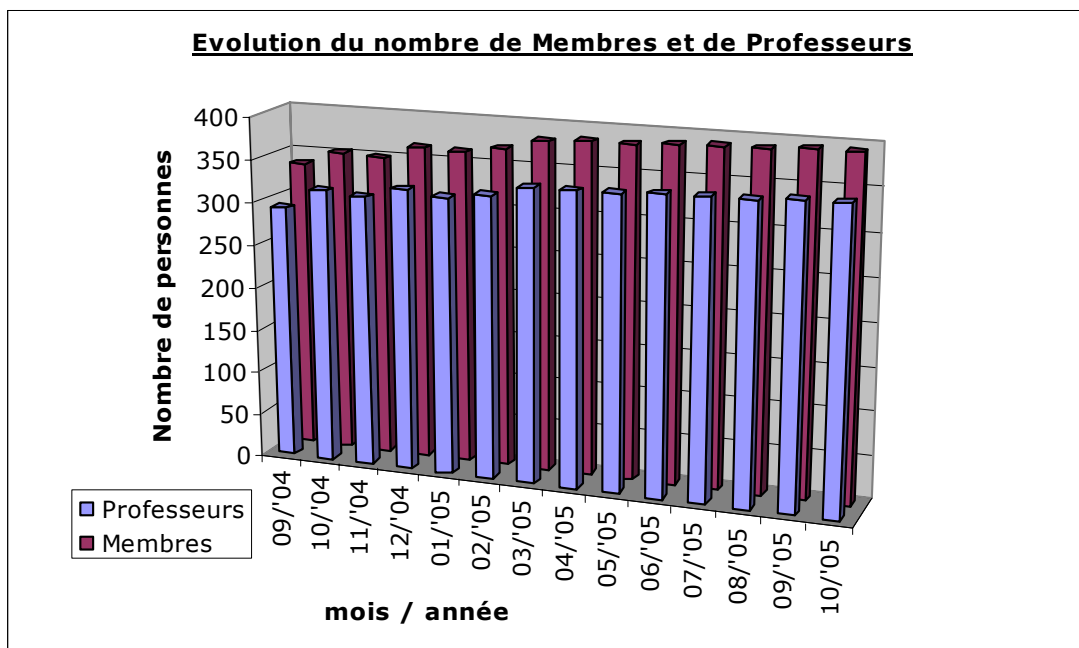
Catherine Ryelandt

Le recrutement des enseignants

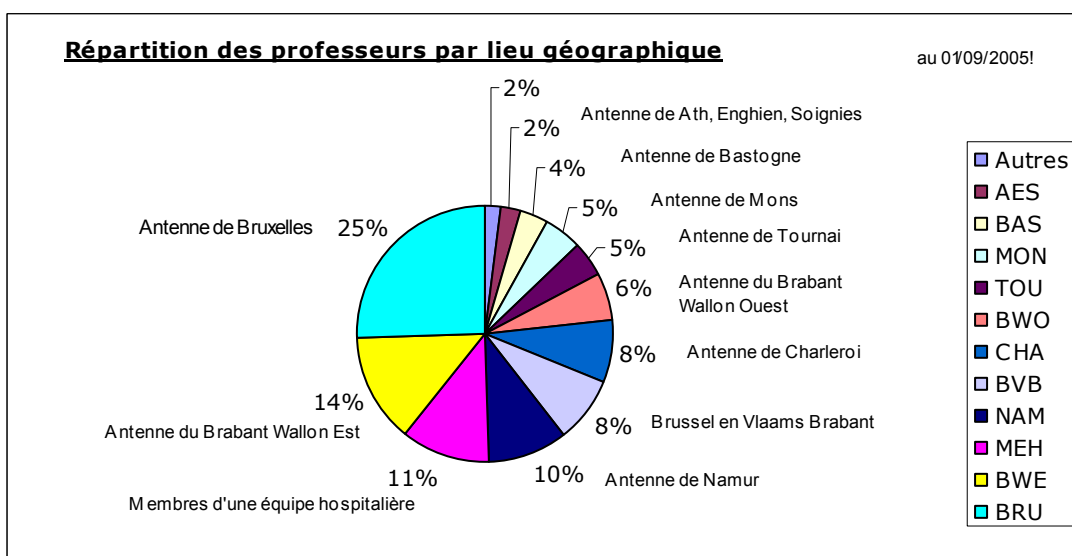
Ainsi que cela été dit plus haut, l'association a besoin de professeurs « appelables » nombreux et dispersés géographiquement. Pour ce faire, l'association s'adresse aux écoles, à l'Association du Volontariat, développe son site Web, organise l'affichage dans les hôpitaux, les cabinets médicaux, les pharmacies... Les articles de presse, le bouche à oreille sont aussi à l'origine du recrutement des enseignants. Ces candidats sont reçus par un membre du bureau EHD ou une responsable d'antenne qui examine avec eux leur motivation, leur disponibilité, leur adéquation à l'ASBL, leur adhésion à la philosophie de l'EHD.

Le(la) candidate signe alors une Convention d'engagement en 2 exemplaires (voir copie en annexe n° 3) et reçoit la Charte EHD, ainsi que les documents nécessaires à une mission ultérieure. Il (elle) est encouragé(e) à suivre les formations proposées par EHD et sera accompagné(e), pendant ses prestations, par la responsable de dossier ou la responsable d'antenne.

De septembre 2004 à décembre 2005, plus de 50 nouveaux professeurs ont été engagés.



Ci-dessus, l'évolution du nombre de membres de l'association, lesquels sont essentiellement des professeurs. Et ci-dessous, une répartition géographique des professeurs où le terme « Autres » comprend Antwerpen, Gent et Limburg.



Le Site Web

Développement, mise à jour, actualisation permanente du site www.ehd.be de plus en plus visité et relié à d'autres sites utiles.

Bénédicte Coppens d'Eeckenbrugge nous décrit l'histoire de ce site et ses extensions progressives :

Le site Internet de l'association (www.ehd.be) a été créé en avril 2003 par un professeur bénévole et est depuis lors mis à jour régulièrement.

Il est non seulement une vitrine de l'association, mais aussi une mine d'informations utiles, pour

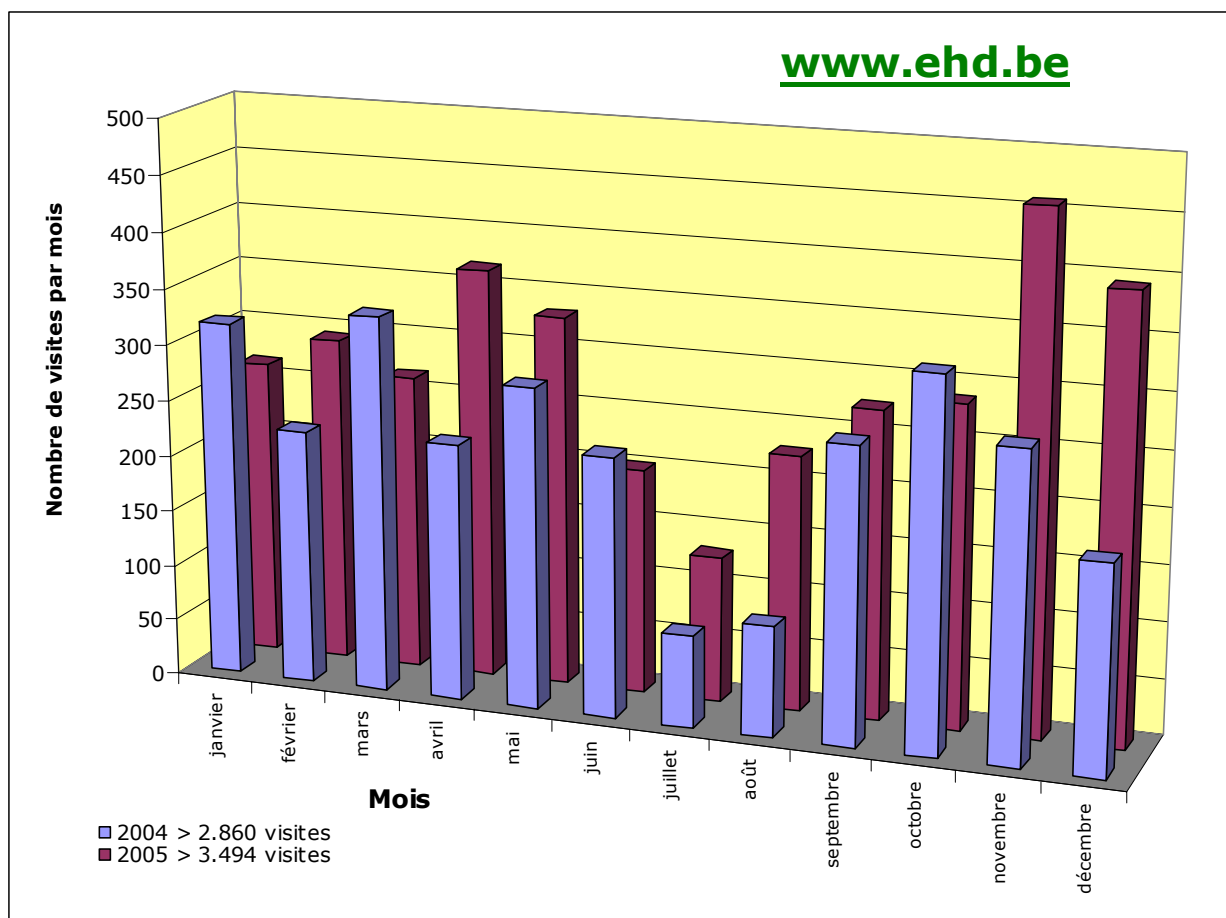
- les professeurs membres de l'association qui y trouveront entre autre, le journal de liaison, une foule d'outils pédagogiques pour aider les élèves, des livres en rapport avec leur activité, de liens vers d'autres associations travaillant dans le même domaine ou complémentaires, ...
- les enfants malades et leur famille qui désirent être aidés et soutenus, ...
- le grand public qui désire être informé sur notre action et/ou qui désire s'y engager .

En 2005, nous nous sommes attachés à développer le site en enrichissant la bibliographie, les liens et les témoignages ; nous avons fait appel à une technicienne compétente qui y consacre beaucoup de son temps et toute son expertise.

Les perspectives de développement du site Internet sont importantes pour 2006 et - grâce à une aide financière de Total - nous terminons actuellement l'analyse d'un volet « privatif », qui permettra **à tous les membres de EHD** d'avoir accès par le site Internet aux documents nécessaires à sa gestion courante, ainsi qu'**aux responsables d'antennes** de pouvoir consulter le fichier centralisé des professeurs de leur région, par branche, niveau scolaire et code postal.

Une équipe travaille sur les documents, une autre sur le fichier des membres et une troisième sur le site Internet.

Comme on peut le constater dans le graphique qui suit, la fréquentation du site Internet est en croissance chaque année depuis sa création :



Bénédicte Coppens d'Eeckenbrugge

Formations

Gestion mentale Niveaux 1 et 2

par Mimie de Volder

8 octobre et 18 octobre 2004

La relation de l'enseignant à l'enfant malade

par Bénédicte Minguet

9 novembre 2004

Groupes de parole

par Th. Bruggeman et B. Beauthier

9 novembre 2004 à Tournai

15 février 2005 et 14 mars 2005 à Bruxelles

Informatique :

par G. Franck et B. Coppens

10 mercredis matins

Journée d'étude de l'Association des Pédagogues Hospitalier (A.P.H.) :

« D'hier à demain. D'ici et là-bas »

13 mai 2005

Conférence de fin d'année :

par le Dr Dominique Charlier

« L'environnement familial de l'enfant malade : le couple-parents, les frères et sœurs. La spécificité et les limites de l'intervention de l'enseignant »

30 mai 2005

Contacts avec les écoles d'origine des élèves

Ces contacts sont essentiels. Les responsables d'antenne ou de dossier s'emploient à l'amélioration de la synergie avec les enseignants des écoles d'origine : transmission des matières, définition des priorités, modalités des examens, sessions allégées ou étalées, préparation du retour de l'élève à l'école.

Dans certains cas, parce que c'est parfois souhaitable, les cours ont été donnés dans les locaux de l'école d'origine.

Les contacts directs entre les professeurs des écoles d'origine et les enseignants de l'EHD, entre la responsable du dossier (et/ou responsable d'antenne) et la Direction de l'école, sont importants.

Contacts extérieurs avec :

- **Différents services sociaux tels que** : Les Centres psycho-médico-sociaux (P.M.S.), Services sociaux, Services d'Aide aux victimes, Service d'Aide à la jeunesse (S.A.J.), Service de Protection de la Jeunesse (S.P.J.), Antenne mobile de décrochage de la Communauté française, Aide en Milieu Ouvert (A.M.O.), médiateurs et médiatrices....
- **L'Association des Pédagogues Hospitaliers** – APH (10 réunions par an)
- **Hospital Organization of Pedagogues in Europe** (H.O.P.E.)
- Contacts avec les **écoles hospitalières de type 5** : Ecole Escale, Ecole Robert Dubois, Jolimont, Mont Godinne, Hôpitaux de Nivelles et Braine l'Alleud, Clairs Vallons, HMRS Tournai
- **Yello** : accompagnement de jeunes atteints du cancer, en milieu hospitalier
- **Association Jennifer** : aide aux familles des enfants cancéreux
- **H.U.** : participation au Colloque d'octobre 2004
- **Canal- Santé** : travail en réseau (30 associations travaillant auprès de l'enfant malade ou de sa famille dans la zone du Canal à Bruxelles)
- **Convivial ASBL** : accompagnement et aide aux réfugiés
- **ReCI Bruxelles ASBL** : aide à l'enfant handicapé
- **Club Montgomery** : présentation de l'EHD dans le cadre d'une information sur le bénévolat
- Participation aux **ateliers organisés par le Centre démocratique humaniste (CdH)**
- Rencontre avec Madame Marie Arena, Ministre - Présidente de la Communauté française, en charge de l'Enseignement, le 14 juin 2005, sur la problématique de l'enfant malade (initiée par l'Association des Pédagogues Hospitaliers).

Contacts avec les Mutualités

Soutien de SECUREX

Préparation d'un accord de collaboration avec PARTENA

Contacts avec INTER PARTNER ASSISTANCE I.P.A. (abandonnés)

Recherche de nouveaux locaux pour le siège social

Des contacts ont été pris avec différentes communes.

L'ASBL cherche un local plus spacieux dont elle n'aurait qu'à payer les charges.. ! Les occasions ne sont donc pas très nombreuses !

Le contact établi avec Monsieur Dominique Harmel (président du CPAS de Woluwé St Pierre) semble offrir une possibilité de local au 77 rue de la Cambre à 1150 Bruxelles. Le problème risque de rester assez crucial, les locaux proposés étant plutôt exigus. Il faudra donc trouver un autre local pour les réunions.

EHD et médias

Article dans le journal de la FAPEO en septembre 2004.

Article dans GRAFO, journal de La Ramée – Fond Roy (interviews de professeurs de l'EHD).

Articles dans des journaux locaux.

Projet d'une affiche commune à l'EHD et à l'APH pour une campagne de sensibilisation dans 480 écoles de Bruxelles (collaboration d'une dessinatrice, Carine De Brabanter) dans le cadre du réseau Canal-santé.

Sponsoring

L'EHD tient à remercier pour leur appui financier :

La **Fortis Foundation Belgium** : qui a contribué jusqu'en décembre 2005 aux frais de déplacement des professeurs.

La **Fondation Reine Paola** : qui a payé en 2005 le solde de sa contribution aux formations organisées par EHD depuis 2002.

Ces deux fondations ont aidé l'association pendant de nombreuses années. Dès le départ, elles ont précisé que leur aide était limitée dans le temps, étant fort sollicitées. Nous les remercions vivement pour leur soutien.

Deux associations familiales ont soutenu notre projet :

la **Fondation Marguerite Marie Delacroix**

et la **Fondation Raphaël et Marie Gillès de Pélichy**

De la même façon, nous remercions pour leur soutien :

- La s.a. **Total** : don pour notre équipement informatique et notre site Internet.
- La **Confrérie des cinq clochers ASBL** Tournai
- Le **Lyon's Club de Namur**
- Le **Club Montgomery**
- L'**Association pour la Promotion des classes moyennes** de Libramont, pour son don important à utiliser dans nos antennes du Luxembourg et de Namur.
- Les dons privés à l'occasion de mariages
- Les dons privés de sympathisants
- Les dons de parents d'élèves. Le bénéfice d'une fête à Wambeek à laquelle participait la famille d'un ancien élève d'EHD a été versé à notre association.

Contributions financières

- De Securex
- De certaines institutions hospitalières où travaillent des équipes EHD.

Perspectives financières :

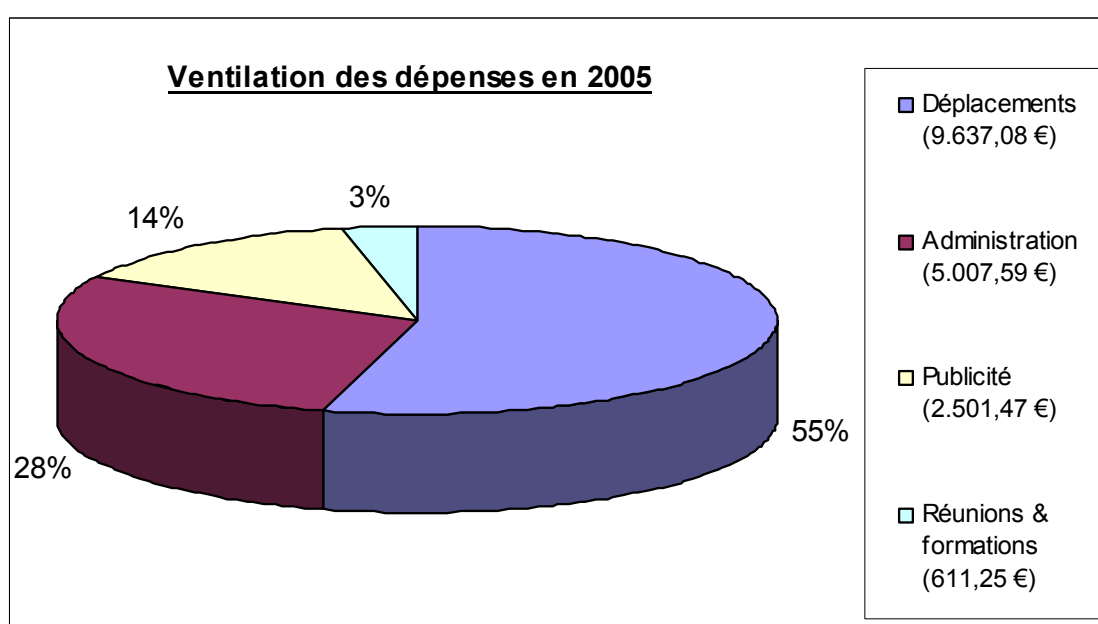
- Nouvel accord de collaboration avec PARTENA
- Dossiers envoyés au Rotary de Wezembeek, à Mme Deleu (Kiwanis), à Mr Paul Sanderse (Cabot)

La part des contributions financières de différents organismes, notamment des deux mutuelles, devient de plus en plus importante dans nos recettes.

Les moyens de 2005

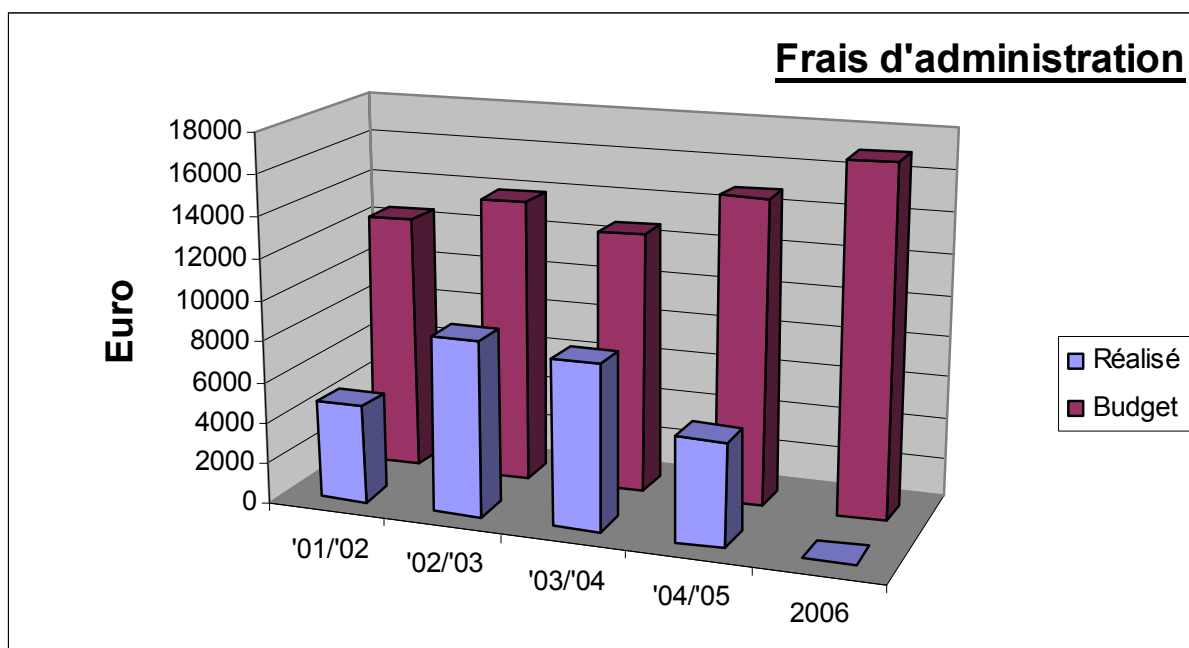
Dans ce rapport moral, il n'entre pas dans nos intentions de noyer le lecteur sous des montagnes de chiffres; le bilan détaillé de l'exercice 2005 avec un comparatif des deux exercices précédents, peut être obtenu sur simple demande adressée au bureau de l'association.

Nous voudrions seulement indiquer ici très succinctement comment se sont réparties les dépenses de l'exercice 2005 :



Dans le graphique qui précède, on peut constater que le défraiement des coûts de transport avancés par les professeurs, est de loin la dépense la plus importante de l'association.

Si cette dépense reste assez égale d'un exercice à l'autre, nous commençons à constater – comme le montre le graphique ci-dessous - le fruit de nos efforts qui consiste à maîtriser au mieux les frais inhérents et improductifs, liés à l'administration de l'association :

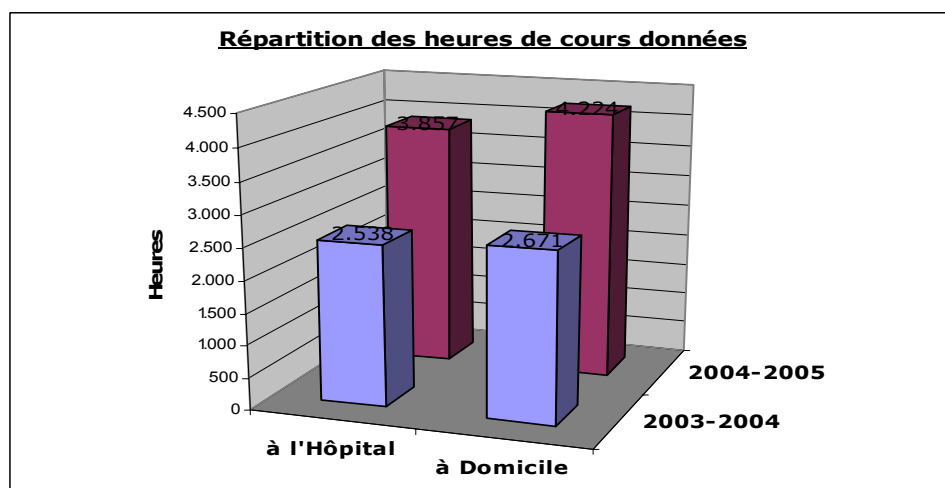


Si le budget prévu pour 2006 pour les frais d'administration est en augmentation, il découle de l'inconnue relative aux coûts que pourrait engendrer le nouveau bureau de l'association.

Les réalisations concrètes de 2005

Regarder derrière soi pour mieux préparer l'avenir. Tels sont le sens et la raison d'être de ce chapitre.

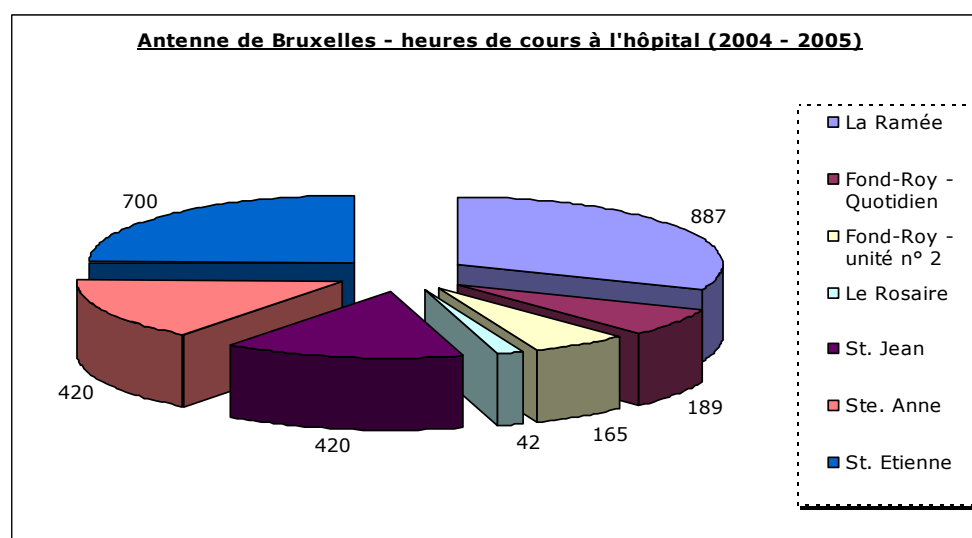
8.081 heures de cours (voir chiffres détaillés en annexe n° 1) ont été données en hôpital ou à domicile au cours de l'année scolaire 2004 - 2005. En nette augmentation par rapport à l'exercice précédent, comme le montre le graphique suivant :



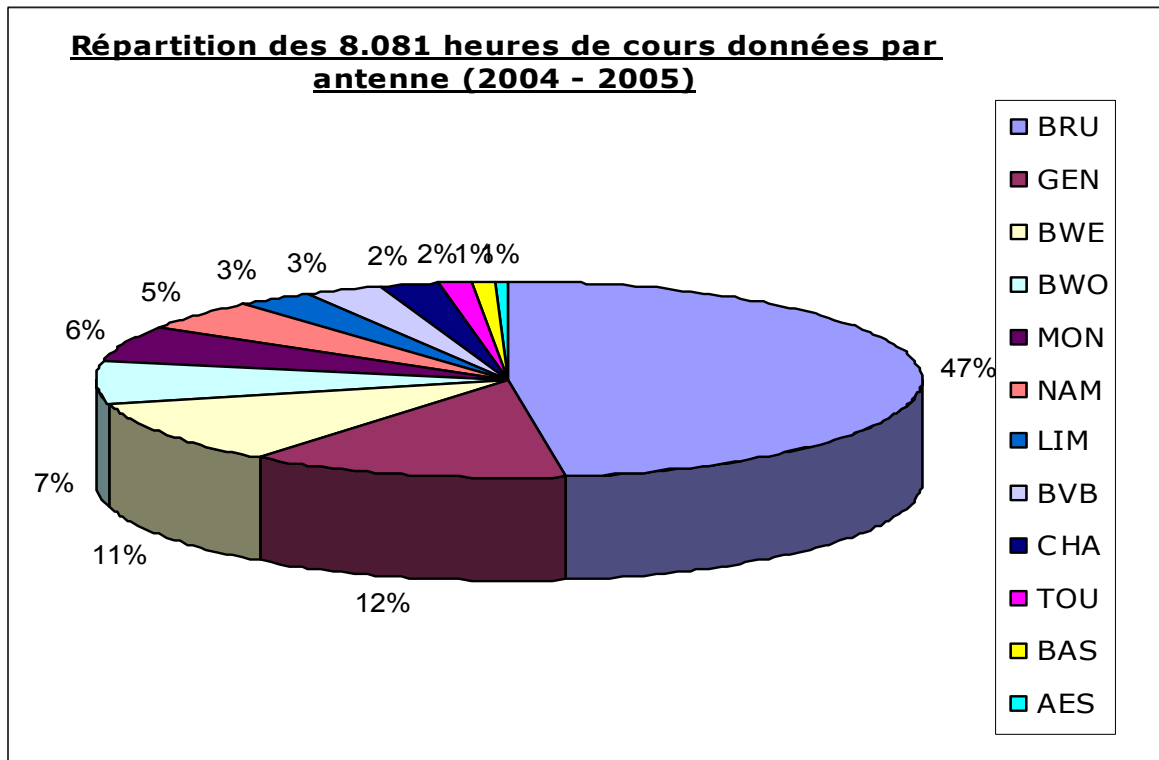
Cette augmentation a sans doute plusieurs raisons parmi lesquelles :

- L'association est de plus en plus connue, notamment grâce au site Internet www.ehd.be
- Les professeurs ont renvoyé plus régulièrement leurs Rapports d'activités au cours de cet exercice-ci, même s'il reste encore beaucoup de progrès à accomplir en ce domaine...

Pour l'antenne de Bruxelles uniquement (73 % des 3.857 heures), les heures de cours données en hôpital se répartissent comme suit :



En faisant remarquer que les antennes qui ont le moins d'heures de cours à leur actif sont celles où les professeurs ont les plus longs déplacements à faire, les 4.206 heures de cours données à domicile se répartissent géographiquement comme suit :



Notre attention se porte aussi sur les jeunes malades – les **Elèves** – que nous avons accompagnés scolairement à domicile (52,3 % du total des heures de cours – 22,8 heures de cours en moyenne par élève) au cours de l'année scolaire 2004 – 2005.

Combien sont-ils ? L'association a aidé, à domicile, **185** jeunes malades de la Région de Bruxelles – Brussel, du Vlaams Brabant, de la Région Wallonne et des provinces de Oost Vlanderen (Gent) et Limburg, où une nouvelle antenne s'est ouverte au début de l'exercice.

Bien plus de jeunes encore si nous y ajoutons les élèves suivis par l'antenne de Antwerpen qui s'est constituée depuis plusieurs années en VZW, et dont les chiffres ne sont pas repris dans ce rapport.

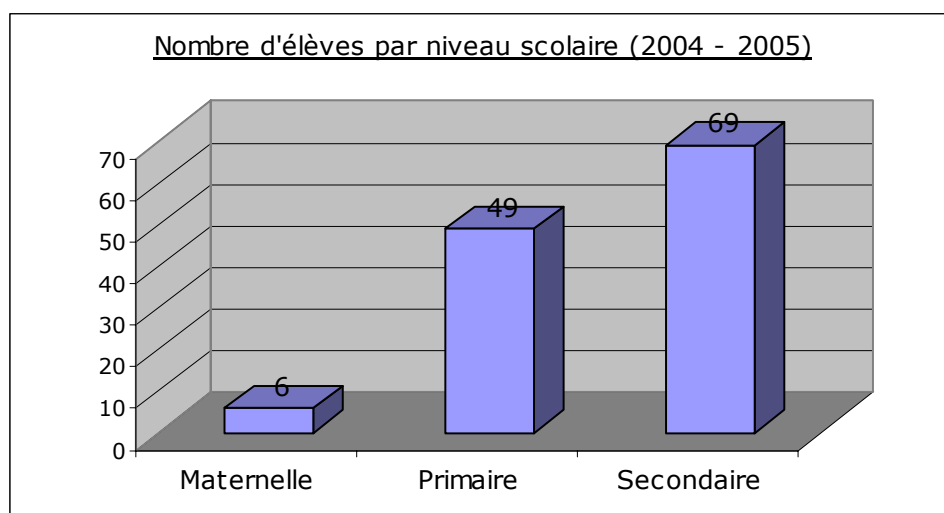
Ce nombre ne comprend pas :

1. les enfants suivis dans les hôpitaux parce que – selon les Unités dans lesquelles travaille l'EHD - Pédiatrie générale, Pédopsychiatrie, Psychiatrie adolescents, Neurologie,... - les suivis peuvent varier d'une heure à plusieurs dizaines d'heures par enfant en cours particuliers ou collectifs. Ce ne sont pas des unités 'additionnables', et nous préférons donc parler de nombre d'heures de cours données.

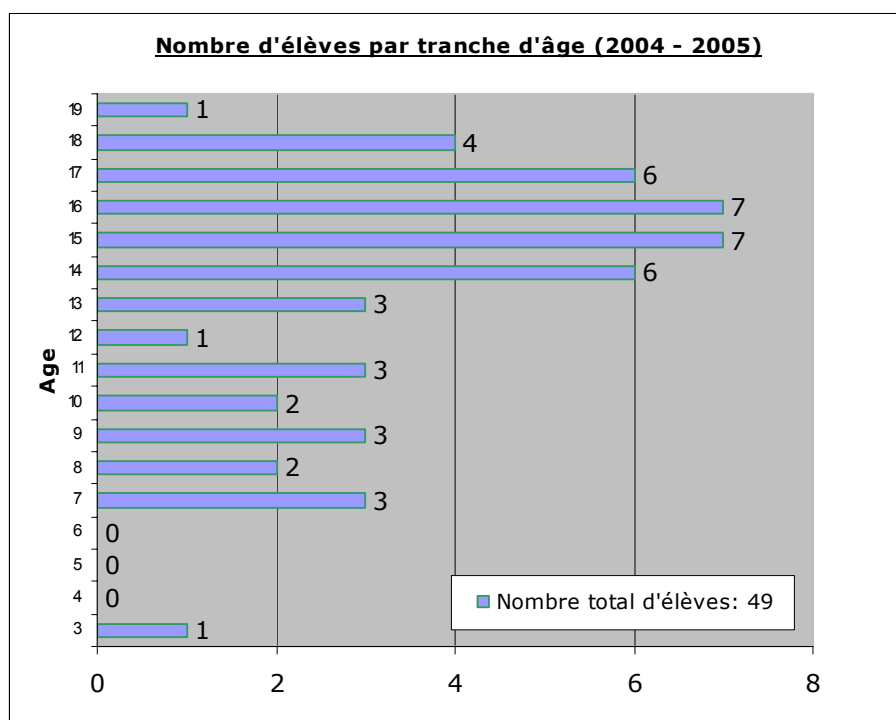
2. les jeunes malades dont nous n'avons pas accepté le suivi après examen de leur demande pour de multiples raisons (voir en annexe n° 2 la « Grille d'acceptation – ou non – de prise en charge d'un élève » par l'EHD).

Ces élèves se répartissent comme suit par niveau de scolarité :

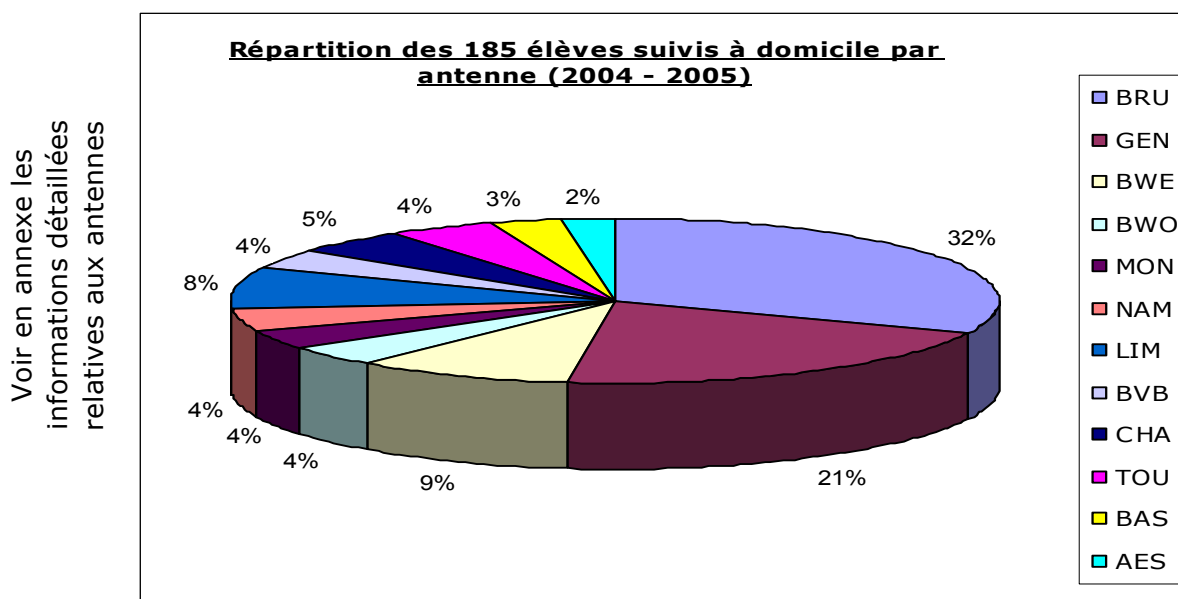
(nous n'avons pas d'information pour l'antenne de Tournai et la province de Limburg)



Ils se répartissent aussi comme suit par tranche d'âge pour les seuls 49 élèves dont nous avons pu connaître l'âge exact, ce qui confirme que la majorité d'entre eux est bien dans le secondaire :

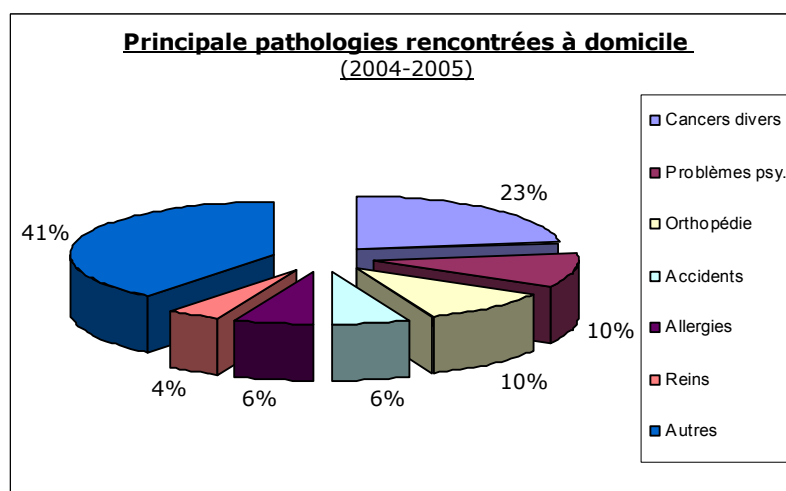


Ces **185** enfants malades ont été suivis à domicile de manière plus rapprochée par nos différentes antennes géographiques comme le montre le graphique suivant :



Il faut s'abstenir d'établir des relations entre le nombre de professeurs par antenne (voir par ailleurs page 20) et le nombre d'heures de cours données dans l'antenne géographique correspondante. Ce serait en effet ne pas tenir compte de la recherche de l'adéquation optimale entre les besoins scolaires de l'enfant malade et le profil du ou des professeur(s) qui lui serai(en)t nécessaire(s). Une petite antenne peut parfois avoir des difficultés de trouver exactement le profil adéquat... De plus, selon son état de santé par exemple, un enfant malade peut recevoir l'aide d'un ou de plusieurs professeurs.

Les pathologies dont souffraient les élèves sont extrêmement diverses. Voici celles qui furent le plus souvent rencontrées :



Il est évident que la confrontation à ces maladies souvent lourdes, interpelle parfois profondément les enseignants et requiert de leur part une profonde empathie et un grand professionnalisme.

Les difficultés rencontrées en 2005

Nous voudrions évoquer - sans nous appesantir - :

- l'éloignement géographique de certains élèves,
- la difficulté d'obtenir la collaboration régulière des écoles d'origine,
- les efforts déployés pour recruter des enseignants dans certaines branches,
- la difficulté de trouver un(e) traductrice(teur) du Français vers le Néerlandais pour les textes de l'ASBL,
- la nécessité de toujours recommencer les campagnes d'information sur EHD,
- l'impression que dans certaines régions, la scolarité de l'enfant malade n'est pas ou n'est plus une priorité
- etc....

Les perspectives et objectifs pour 2006

- La consolidation et le bon fonctionnement de ce qui existe et a été mis en place
- L'amélioration du lien avec les écoles d'origine
- L'ouverture d'une antenne à Arlon
- Une nouvelle campagne d'information sur EHD par les médias : TV, radios, journaux... en province et à Bruxelles
- Des formations de types pédagogique et psychologique (les groupes de parole ne suffisent manifestement pas)
- Le déménagement des locaux et l'accès à une salle pour les réunions de l'ASBL
- La pratique et l'évaluation de la collaboration avec PARTENA et SECUREX
- La recherche de nouveaux sponsors (par exemple pour les nouveaux locaux et l'équipement de ceux-ci...)
- La préparation de la fête des 25 ans de l'association en automne 2007 !

Pour clôturer ce rapport, nous voudrions adresser à tous les membres de l'association, un chaleureux **MERCI** pour leur travail, leurs compétences et leur enthousiasme.

Annexes

1. Tableau récapitulatif des nombres d'heures de cours et d'élèves suivis à domicile
2. Convention d'engagement des enseignants
3. Grille d'acceptation – ou non – de la prise en charge d'un enfant malade par l'EHD
4. Convention de collaboration entre l'EHD et les familles d'élèves
5. Composition du Conseil d'Administration
6. Information relative aux antennes de l'EHD – points de contacts EHD

Annexe n° 1 : Tableau récapitulatif des nombres d'heures de cours et d'élèves suivis à domicile

Antennes		Heures de cours données (2004 - 2005)					Nombre d'élèves suivis à domicile ('04-'05)					Nombre d'heures par élève
		à l'Hôpital	à Domicile		Total	%	Maternelle	Primaire	Secondaire	Total	%	
Bruxelles	BRU	2.823	1.045	25%	3.868	47,9%	2	19	37	58	31,4%	18,0
Gent	GEN	?	996	24%	996	12,3%	?	?	?	38	20,5%	26,2
Brabant Wallon Est	BWE	415	454	11%	869	10,8%	1	8	8	17	9,2%	26,7
Brabant Wallon Ouest	BWO	460	108	3%	568	7,0%	0	5	3	8	4,3%	13,5
Mons	MON		481	11%	481	6,0%	1	2	4	7	3,8%	68,7
Namur	NAM	159	245	6%	404	5,0%	0	4	4	8	4,3%	30,6
Limburg	LIM	?	235	6%	235	2,9%	?	?	?	15	8,1%	15,7
Brussel-Vlaams Brabant	BVB		245	6%	245	3,0%	0	2	5	7	3,8%	35,0
Charleroi	CHA		183	4%	183	2,3%	0	5	4	9	4,9%	20,3
Tournai	TOU		127	3%	127	1,6%	?	?	?	8	4,3%	15,9
Bastogne	BAS		63	1%	63	0,8%	1	3	2	6	3,2%	10,5
Ath-Enguien-Soignies	AES		42	1%	42	0,5%	1	1	2	4	2,2%	10,5
Totaux :		3.857	4.224	100%	8.081	100,0%	6	49	69	185	100,0%	22,8

Annexe n° 2 : Convention de collaboration entre "L'Ecole à l'Hôpital et à Domicile" et l'enseignant bénévole.

But social de l'association :

« L'association a pour but de dispenser une formation à tout malade - enfant, adolescent ou adulte - à l'hôpital et également à domicile, en ce compris la promotion de l'enseignement et de la culture »

***A l'hôpital, à domicile ou dans tout autre établissement social où il se rend,
le volontaire accepte***

- 1.** d'assurer des cours gratuits et spécifiquement adaptés (maternel, primaire, secondaire) dans les hôpitaux et au domicile des élèves malades qui ne peuvent bénéficier d'un enseignement subsidié.
- 2.** d'agir dans le respect des convictions et des opinions de chacun. Il respecte la stricte confidentialité des informations qui pourraient lui parvenir, concernant tant l'établissement et le personnel que le patient lui-même et sa famille (article 458 du code pénal¹). Il agit dans les limites de son rôle d'enseignant.
- 3.** de travailler, dans la mesure du possible, en liaison avec l'équipe soignante à l'hôpital, avec la famille à domicile, avec l'école d'origine du jeune malade, et avec la responsable du dossier. Le volontaire assure une régularité et une continuité dans le suivi scolaire accepté, et prévient le staff hospitalier ou les parents en cas d'absence.
- 4.** d'avertir "L'Ecole à l'Hôpital et à Domicile" en cas de problème (par ex. : relation difficile avec l'enfant, la famille ou l'école d'origine...). Il prévient l'association en cas de cessation de l'engagement pris et avertit la responsable du dossier ou la responsable d'antenne de la fin du suivi scolaire et lui envoie son Rapport d'activités (feuille verte).

¹ **Article 48 du code pénal** : Les médecins, chirurgiens, officiers de santé, pharmaciens, sages-femmes et toutes autres personnes dépositaires, par état ou par profession, des secrets qu'on leur confie, qui hors le cas où ils sont appelés à rendre témoignage en justice ou devant une commission d'enquête parlementaire et celui où la loi les oblige à faire connaître ces secrets, seront punis d'un emprisonnement de huit jours à six mois et d'une amende de cent à cinq cents francs.

L'association, dont le but social est aussi défini sur son site www.ehd.be, s'engage

- 1.** à encadrer et soutenir le professeur tout au long de son travail. Elle lui communique les renseignements nécessaires concernant la scolarité et l'état de santé de l'élève ainsi que les données utiles pour son travail. Elle prévient le professeur de tout changement dont elle a connaissance.
- 2.** à proposer les formations nécessaires à l'exercice de l'activité des volontaires.
- 3.** à rembourser les frais de transport ou autres (comme par exemple l'achat de matériel pédagogique) exposés par le volontaire, s'il le souhaite, sur base des charges réelles indiquées sur la Note de frais, qui sera la seule pièce justificative et comptable reconnue, à joindre au Rapport d'activités².
- 4.** à couvrir le volontaire dans l'exercice de sa mission ou au cours de déplacements effectués dans le cadre de celle-ci, par une assurance responsabilité civile pour les dommages qu'il causerait à des tiers, à EHD ou à lui-même, ainsi que pour les dommages corporels qu'il subirait dans les mêmes circonstances. EHD a contracté une telle assurance.

La présente convention prend cours le jour où le volontaire est accepté comme membre de l'association, et pour la durée où le volontaire en reste membre. Elle est établie en deux exemplaires et signée par les deux parties qui reconnaissent chacune en avoir reçu une copie.

Fait à, le

Le volontaire (nom en majuscules et signature)

Pour l'a.s.b.l. (nom en majuscules, titre et signature)

² **Remboursement de frais :** Le taux de remboursement du km. est fixé et revu périodiquement par le Conseil d'administration. Ces indemnités – si elles sont justifiées par des Notes de frais - ne sont pas imposables ni soumises à cotisation sociale. L'attention du volontaire est attirée sur le fait que l'exercice d'une activité, même non rémunérée, fait l'objet d'une procédure particulière si le volontaire est chômeur, prépensionné, pensionné, ou bénéficiaire d'un revenu d'intégration sociale.

Annexe n° 3 : Grille d'acceptation – ou non – de la prise en charge d'un élève par l'EHD

1. **Une mission de l'EHD ne constituera pas un complément à la scolarité mais sera un soutien, un accompagnement à une scolarité qui ne peut être suivie normalement pour cause de maladie.**

Si la demande ne correspond pas à l'objet social de l'EHD - le suivi scolaire - ou s'il s'agit d'une région où il n'y a pas d'antenne EHD, il vaut mieux refuser et, si possible, réorienter la demande dès le premier coup de téléphone, notamment vers le P.M.S. qui est un service gratuit.

En règle générale, une décision de refuser ou accepter une demande de suivi scolaire ne sera prise qu'après la première visite.

2. L'enfant sera **en âge scolaire et inscrit dans une école** (maternelle, primaire, secondaire ou supérieure) identifiée.

3. Une mission **EHD** n'est engagée que si un **certificat médical** couvre l'absence d'un élève et que son école l'a reçu. Ce certificat médical est une indication par rapport à la longueur de l'intervention demandée.

Cependant **ne seront pas pris en charge** :

- les demandes d'aide à des enfants non malades mais en décrochage scolaire, les cas d'absentéisme...
- les dossiers d'enfants handicapés mentaux sauf s'ils sont inscrits dans l'enseignement ordinaire.

4. Les dossiers d'élèves souffrant de **problèmes psychologiques graves** (anorexie, dépression, phobie scolaire...) ne seront acceptés que si ces élèves suivent une **guidance thérapeutique** et qu'une **collaboration** est possible entre l'équipe thérapeutique et les enseignants de l'**EHD**

Dans les cas de **phobie scolaire** dont le suivi est demandé au domicile de l'élève – l'idéal étant de proposer à l'élève un lieu neutre (maison de quartier, local d'école...) - l'**EHD** n'acceptera que **des missions limitées dans le temps**, permettant aux autres intervenants (médecins, parents, P.M.S., centres de guidance, psychologues, ...) de trouver une meilleure solution.

5. Si l'enfant est affilié à la Mutualité **Euromut** ou à toute mutualité proposant un suivi scolaire (en assurance complémentaire) l'**EHD** n'interviendra qu'après les 3 mois d'intervention de la Mutualité. Par contre, l'**EHD** ayant une convention de partenariat avec les Mutualités Partena et Securex, les enfants de leurs affiliés peuvent être pris en charge immédiatement par l'association.

6. Dans le cas de suivi de jeunes adolescents, malades ou convalescents, l'**EHD** s'assurera que l'élève est demandeur et est partie prenante de ce soutien scolaire.

7. Les demandes de suivi scolaire sont enregistrées jusqu'à la fin de l'année scolaire. En cas de demande de reconduction, il faut réintroduire une nouvelle demande via l'antenne.

Annexe n° 4 : Convention de collaboration avec les familles

Les professeurs bénévoles de l'EHD donnent cours gratuitement à l'enfant et/ou au jeune qui ne peut, pour des raisons médicales, se rendre à l'école.

La responsable du dossier scolaire

- *est la personne de l'association « L'Ecole à l'hôpital et à domicile » qui s'est rendue chez vous pour la première visite. Vous pouvez toujours la contacter en cas de problème.*
- *Elle vous communiquera les coordonnées des professeurs qui interviendront auprès de votre enfant*
- *Elle avertira la Direction de l'école de votre enfant de sa prise en charge par l'association « L'Ecole à l'hôpital et à domicile »*

Le(s) professeur(s)

prendra(ont) contact avec vous pour convenir des modalités pratiques : horaires et fréquence des cours, suivi des matières, contacts avec l'école (professeurs, Direction, classe...)

La famille

- *Procurera aux professeurs de « L'Ecole à l'Hôpital et à Domicile » les manuels, notes de cours, matières nécessaires au suivi scolaire*
- *Assurera la présence d'un adulte pendant le cours, autant que possible*
- *Veillera au calme du local de travail (ex : T.V. et ordinateurs éteints, pas d'animaux à proximité, etc...)*
- *Préviendra le(s) professeur(s) en cas d'absence ou de retard imprévus*
- *Avertira le(s) professeur(s) et la responsable du dossier de la fin de la collaboration*

N.B. La reprise du suivi scolaire d'une année à l'autre n'est jamais automatique. Elle doit faire l'objet d'une nouvelle demande, introduite auprès de l'association.

Antenne de

Responsable du dossier :

Signatures et date

.....

Annexe n° 5 : Composition du Conseil d'Administration

<i>Monsieur</i>	Gaëtan	de Schietere de Lophem	Derscheidlaan, 6	B	1933	Sterrebeek	02/ 731 27 30
<i>Madame</i>	Aline	de Schietere de Lophem	Derscheidlaan, 6	B	1933	Sterrebeek	02/ 731 27 30
<i>Madame</i>	Véronique	Henaut-Billau	Rue Derasse, 12	B	7500	Tournai	069/ 23 32 97
<i>Monsieur</i>	Guy	Franck	Av. de L'Escrime, 8	B	1150	Bruxelles	02/ 762 25 68
<i>Monsieur</i>	Michel	Goethals	Avenue des Pinsons, 31	B	1410	Waterloo	02/ 354 98 50
<i>Madame</i>	Vinciane	Hance	Avenue du Tennis, 19	B	1150	Bruxelles	02/ 771 61 30
<i>Madame</i>	Chantal	Legrand-Brasseur	Av. Albert-Elisabeth, 34	B	1200	Bruxelles	02/ 733 44 79
<i>Mevrouw</i>	Lydia	Luyten-Holemans	Chée. de Tervueren,133	B	1160	Bruxelles	02/ 675 39 42
<i>Monsieur</i>	Wilfrid	Vandenbogaerde	Ch. de Boondael, 297	B	1050	Bruxelles	02/ 640 44 34
<i>Madame</i>	Nicole	Verougstraete-Comeliau	Av. des Narcisses, 2	B	1640	Rhode St Genèse	02/ 356 89 26

La présidence d'honneur de l'association est exercée par Anne-Marie Lamfalussy, co-fondatrice de l'association avec Chantal Legrand en 1982.

Annexe n° 6 : Points de contact EHD

L'École à l'Hôpital et à Domicile a.s.b.l.
(School aan Huis en in't Ziekenhuis)
Responsables d'Antenne/Lokale Verantwoordelijken

Région de Bruxelles Capitale

Avenue Albert-Elisabeth, 34
B-1200 Bruxelles

Chantal Legrand :
 tél. et fax : 02/733.44.79
 Mardi, mercredi, vendredi de 10.00 à 13.00 h.
 avenue Albert-Elisabeth, 34 - B-1200 Bruxelles
 E-mail : info@ehd.be

Nicole Verougstraete :
 tél. et répondeur: 02/356.89.26,
 fax : 02/358.45.97
 Tous les jours sauf les week-end.
 Permanence: jeudi de 16.00 à 19.00 h.
 E-mail : ehd@pandora.be
 et bientôt bruxelles@ehd.be

Brussel Hoofdstedelijk Gewest en Prov. Vlaams Brabant

Albert-Elisabethlaan, 34
B-1200 Brussel

Ariette van Raemdonck :
 tél. en fax : 02/733.44.79
 Dinsdag van 10.00 tot 13.00 u.
 E-mail : info@ehd.be

Lydia Luyten :
 tél. en fax : 02/733.44.79
 Vrijdag van 10.00 tot 13.00 u.
 tél. : 02/675.39.42, fax : 02/672.21.29
 E-mail : lydia@cdi-strat.be
 en binnenkort brussel@ehd.be

Région Wallonne

Prov. de Brabant Wallon

Ottignies-Wavre (Brabant Wallon Est)
Céline Delattre :
 tél., fax et répondeur : 02/653.54.67
 GSM : 0473/33.00.71
 De 9.00 à 20.00 h. sauf les week-end
 Avenue des Censiers, 5
 B-1330 Rixensart
 E-mail : michel.delattre@skynet.be
 et bientôt brabant-wallon-est@ehd.be

Nivelles (Brabant Wallon Ouest)
Jeanine Blomart :
 tél. et fax : 02/660.80.86
 De 9.00 à 20.00 h. sauf les week-end
 Avenue Herlin, 19
 B-1310 La Hulpe
 E-mail : jeanineblomart@tiscali.be
 et bientôt brabant-wallon-ouest@ehd.be

Prov. de Hainaut

Charleroi
Andrée de Bueger :
 tél. et fax : 071/21.49.09
 Mardi et jeudi entre 9.00 et 13.00 h.
 Rue Désiré Thomas, 30
 B-6120 Jamboux
 E-mail : aldebueger@hotmail.com
 et bientôt charleroi@ehd.be

Maryvonne Molnli-Voituron :
 tél. : 071/36.34.07
 Mercredi entre 9.30 et 12.00 h.
 Rue de Marcinelle, 62
 B-6032 Mont s/ Marchienne
 E-mail : maryvonnevoituron@belgacom.net

Enghien-Ath-Soignies
Françoise Boedt :
 tél. et fax : 065/22.83.49
 Tous les jours en semaine
 Route de Cambion, 3
 B-7870 Lens-sur-Dendre
 E-mail : fboedtdrion@tiscali.be

Mons
Cathy Ide :
 tél. et fax : 065/31.93.73
 GSM : 0476/21.4956
 Lundi, mardi, mercredi et
 jeudi de 9.00 à 12.00 h.
 Rue de Mons, 79
 B-7071 Ghlin
 E-mail : videor@skynet.be
 et bientôt mons@ehd.be
Chantal Wullmart :
 GSM : 0476/500.865
 Rue des genêts, 2
 B-7000 Mons

Tournai
Agnée Lebrun :
 tél. : 069/21.15.12
 GSM:0495/53.47.91
 Tous les jours en semaine
 Rue du Curé du Château, 1
 B-7550 Tournai
 E-mail : agnes.lebrun@skynet.be
 et bientôt tournai@ehd.be

Prov. de Namur

Anne-Marie Bilquin
 (pour le niveau secondaire)
 tél. et fax : 081/21.25.65
 Tous les jours en semaine
 Rue J. Clesse, 2 □ B-5020 Vedrin
 E-mail : annemariebilquin@yahoo.fr
 et bientôt namur@ehd.be
Pascale de Fraipont
 (pour le niveau primaire)
 081/20.12.30
 Tous les jours en semaine
 Rue du Rond Chêne, 66
 B-5020 Vedrin
 E-mail : pdefraipont@hotmail.com

Prov. de Liège

pas d'antenne pour la province de Liège

Prov. de Luxembourg

Bastogne
Christine Meyer :
 tél. : 061/26.71.63
 Le jeudi de 9.00 à 17.00 h.
 Chaussée de Bastogne, 87A
 B-6640 Sibret
 E-mail : ehd_bastogne@skynet.be
 et bientôt bastogne@ehd.be

Vlaams Gewest

Prov. Antwerpen

Antwerpen - School na ziekenhuis, vzw
 Groenenborgerlaan 192,
 2610 Antwerpen-Wilrijk

Françoise Roels :
 tél. en fax : 03/449.03.69
 Maandag en donderdag :
 10.30 tot 13.00 u.
 E-mail : info@snz-antwerpen.be

Prov. West Vlaanderen

Nog geen contactpunt

Prov. Oost Vlaanderen

Gent - School In en na ziekenhuis
 Krommenelleboog 35,
 9000 Gent
Claire Raeymaekers :
 tél. en fax : 09/355.62.84
 E-mail : school.in.en.na.ziekenhuis@pandora.be

Prov. Limburg

Stegereindweg 15
 3660 Opglabbeek

Guido Drijkkonigen :
 tél. : 089/85.53.24
 GSM : 0479/50.87.08
 E-mail : guidomleke3k@hotmail.com

L'École à l'Hôpital et à Domicile, a.s.b.l.

Av. Albert-Elisabethlaan, 34 – 1200 Bruxelles / Brussel

☎ + fax : 02/733 44 79 - ☎ + répondeur : 02/356 89 26

E-mail : ehd@pandora.be & info@ehd.be

<http://www.ehd.be/>